

<http://ec-la-cormegeaie-vendome.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article155>



Nouveaux rythmes scolaires

- ARCHIVES - 2013-2014 -



Date de mise en ligne : lundi 10 février 2014

Copyright © Ecole élémentaire La Cormegeaie - Tous droits réservés

Chers parents,

A la rentrée de septembre 2014, la réforme modifiant l'organisation du temps scolaire entre en vigueur au sein de nos écoles.

RAPPEL DE LA REFORME

L'enseignement hebdomadaire sera toujours de 24 heures mais organisé différemment à savoir 9 demi-journées par semaine soit 4,5 jours dont le mercredi matin. Le but de la réforme est de favoriser un meilleur apprentissage et la réussite de tous les élèves.

Les principaux changements sont donc l'école le mercredi matin et des journées d'enseignement plus courtes.

Les municipalités sont chargées de la mise en place de cette réforme après validation du projet par le directeur académique de l'éducation nationale.

MISE EN PLACE DE LA REFORME A VENDOME

Le 28 janvier dernier, la municipalité de Vendôme a réuni les directeurs des 14 écoles maternelles et élémentaires de la ville ainsi qu'un ou deux représentants de parents d'élèves pour chaque établissement, en présence de l'inspectrice d'académie pour nous présenter la nouvelle organisation du temps scolaire ; en tenant compte du questionnaire transmis aux parents au mois de mai dernier. Le projet qui nous a été présenté avait déjà été visé par l'inspectrice de l'éducation nationale (document joint).

Quelques précisions sur les créneaux horaires coloriés en rouge sur le tableau : ils regroupent deux types d'activité :

- les nouvelles activités éducatives, gérées par la mairie
- les activités pédagogiques complémentaires, gérées par les enseignants

Les nouvelles activités éducatives seront prises en charge par les ATSEM (en maternelle), des intervenants employés par la mairie, des associations sportives et culturelles du Vendômois. La mairie souhaite proposer aux enfants une offre éducative ludique et épanouissante. Ces nouvelles activités éducatives ne sont pas obligatoires (car elles sont au-delà des 24 heures d'enseignement hebdomadaire).

A la lecture de ce tableau, de nombreuses questions et remarques émanant des directeurs, de nous-mêmes et des représentants de parents des autres écoles ont été soulevées.

NOS REFLEXIONS

Voici une liste **non exhaustive** de questions et de remarques qui apparaissent à la lecture du projet de la mairie :

LES HORAIRES DE SORTIES SERONT DECALES ENTRE LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

LES NOUVELLES ACTIVITES EDUCATIVES SERONT POUR CERTAINS OBLIGATOIRES :

- Pour les enfants de maternelle déjeunant à la cantine
- Pour les fratries scolarisées en élémentaire et maternelle, du fait des horaires différents.
- Pour les enfants de primaire rentrant chez eux avec le car scolaire.....

LE TEMPS DE PRESENCE DES ENFANTS A L'ECOLE MATERNELLE EST AUGMENTE DE 3 HEURES LE MERCREDI ET LES JOURNEES SERONT PLUS LONGUES

LE DECLOISONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS N'EST PLUS ENVISAGEABLE

LES NOUVELLES ACTIVITES EDUCATIVES RESTENT A DEFINIR

- Quel contenu, avec quels intervenants, dans quels locaux, par tranches d'âge... ?

LES NOUVELLES ACTIVITES EDUCATIVES SERONT-ELLES GRATUITES ?

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET DU VENDREDI APRES-MIDI EST A L'ETUDE

- Les enfants inscrits au centre de loisirs y seront accompagnés dès la sortie des cours et déjeuneront sur place. Pour les autres enfants, un accueil périscolaire est souhaitable jusqu'à 12h30 minimum au sein de l'école.
- Le vendredi, quels seront les tarifs d'accueil périscolaire appliqués à partir de 15h30 ?

CONCLUSION

De façon à satisfaire au mieux les besoins de chacun et répondre à certains points la municipalité prévoit un questionnaire adressé à tous les parents.

Pour notre part, afin de défendre au mieux les intérêts de nos enfants, nous restons vigilants sur les réponses apportées à ces questions. En tant que représentants de parents d'élèves, nous avons demandé que les horaires en école maternelle soient identiques à ceux de l'école élémentaire.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision. Vous pouvez nous contacter par courrier à remettre dans le cahier de vos enfants ou par email :

[rpestpierre.lamothe.cormegeaie@chez.gmail.com->mailto:rpestpierre.lamothe.cormegeaie@chez.gmail.com]

Nouveaux rythmes scolaires

Les représentants de parents d'élèves de St Pierre Lamothe et la Cormegeaie